Evolution et application du RGIE





Public

Toutes personnes amenées à travailler sur des installations électriques

Objectifs

Durant cette journée de formation, vous apprendrez à connaître le nouveau RGIE, à évaluer l'impact sur votre organisation et à définir et mettre en œuvre les actions nécessaires.

Le RGIE- Règlement Général sur les Installations Electriques a été modifié par un A.R. le 5 mars 2023. Les modifications sont d'application depuis le 1er juin 2023 et elles comportent quelques aspects importants.

Ce nouveau changement s'explique en partie par l'évolution technique des installations électriques. L'objectif principal du RGIE reste bien entendu de garantir la sécurité. Quant à la législation, elle s'applique à la fois aux installations domestiques neuves et déjà existantes.

Au programme:

- Introduction
- Quels sont les grands changements par rapport à l'actuel RGIE?
- Pourquoi le RGIE a-t-il été adapté?
- Quelles sont les démarches à mettre en place ?
- Obligations en fait de contrôle et d'entretien
- Votre responsabilité en tant que propriétaire, administrateur, concepteur, installateur,....
- Divers et exercices dans le RGIE

Informations pratiques

- **Droit d'inscription** 132,00 €
 - Cette formation est agréée "chèques formation".
- Horaires
 - Q Liège
 - > Le 19 mars 2025 De 8h30 à 17h
- **Certificat Attestation** Attestation de participation

Partenaires

Formation agréée Cefora (https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-lacp-200)

